

REPUBLIQUE FRANCAISE
===
PREFECTURE DE LA REUNION
===
DIRECTION
DES SERVICES VETERINAIRES

ARRETE PREFECTORAL
modifiant l'arrêté préfectoral portant attribution du mandat sanitaire
au Docteur Françoise RENOUD-GRAPPIN, vétérinaire sanitaire

N° 2005 - 1667

Le Préfet de Réunion,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU l'arrêté préfectoral n° 1833 du 18 juillet 2005 - articles 9 et 10 portant délégation de signature à M. Hugues MALECKI, Directeur des Services vétérinaires de la Réunion ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2001-3228/SV du 5 décembre 2001 portant attribution du mandat sanitaire au Docteur Françoise RENOUD-GRAPPIN (Née FRAPPAT), vétérinaire;

VU la demande de l'intéressé datée du 2 juin 2005 ;

SUR la proposition du directeur des Services vétérinaires :

ARRETE :

Article 1er : l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2001-3228/SV du 5 décembre 2001 est modifié comme suit : au lieu de « *Docteur RENOUD-GRAPPIN Françoise - Née FRAPPAT* », lire « Docteur RENOUD-GRAPPIN Françoise ».

Article 2 : l'article 2 de l'arrêté n° 2001-3228/SV du 5 décembre 2001 est modifié comme suit : au lieu de « *Mme RENOUD-GRAPPIN Françoise (Epouse FRAPPAT)* », lire : « RENOUD-GRAPPIN Françoise ».

Article 3 : le directeur des Services vétérinaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint Denis,
Le 26 juillet 2005

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur des Services vétérinaires

Hugues MALECKI